

Peintre en bâtiment (BM)

RNCP18136 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	234w
Code(s) ROME	F1606, F1202, F1201, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	04/01/2020

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du brevet de maîtrise de peintre en bâtiment assure des missions d'encadrement au sens large, encadrement des chantiers et de leurs exécutions, encadrement des équipes, gestion financière des chantiers mais aussi du relationnel avec les différents acteurs impliqués.

Ses activités peuvent varier selon la taille et la complexité du chantier de peinture finitions et la structure de l'entreprise.

Le peintre en bâtiment (BM) procède à l'analyse de la demande ou du dossier de marché et à l'étude technique et financière du projet de finition. Il propose les modifications nécessaires afin d'obtenir le rendu souhaité en prenant en compte l'intégralité de la pièce, du bâtiment. Il prépare et organise les chantiers en termes d'approvisionnements, il définit les équipes et répartit les tâches. Il a la responsabilité d'assurer l'équilibre financier des chantiers et de contrôler l'exécution des travaux en cours et en fin de chantier.

Ses compétences techniques l'amènent à intervenir sur les travaux de qualité spécifique, sur des bâtiments classés, sur les chantiers « haute qualité environnementale » et « développement durable », tant pour les travaux de peintre que la pose de revêtements muraux ou de sols intérieurs et extérieurs.

Il participe aux réunions de chantiers et assure la représentation de l'entreprise auprès du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des professionnels de la décoration. Il peut veiller à la réalisation de plusieurs chantiers en simultané.

Lorsqu'il est chef d'entreprise, le titulaire du brevet de maîtrise de peintre en bâtiment dirige l'entreprise dans ses aspects économique et financier, commercialisation, gestion des ressources humaines.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Domaine professionnel :

- Conseiller le client pour une prestation matières et couleurs
- Elaborer et vendre une offre de prestations en peinture et revêtement adaptée à la demande du client et conforme à la réglementation
- Organiser les chantiers de l'entreprise

- Gérer et coordonner les chantiers de l'entreprise
- Intervenir sur les réalisations peinture et finition des différents chantiers de l'entreprise
- Clôturer les chantiers de peinture
- S'inscrire dans une démarche de développement durable propre au secteur du bâtiment
- Contrôler la rentabilité de la réalisation

Domaine managérial :

- Créer, reprendre et développer une entreprise du bâtiment spécialisée en peinture en s'appuyant sur un réseau de partenaires et de professionnels spécifiques.
- Elaborer la stratégie commerciale de l'entreprise de finitions et développer les outils de commercialisation et de communication adaptés à son développement.
- Piloter au quotidien la rentabilité de l'entreprise, procéder aux investissements et aux ajustements nécessaires pour assurer la santé financière de l'établissement
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise de peinture en respectant les principes de droit du travail et la convention collective du bâtiment.
- Former et accompagner l'apprenant en apprentissage dans le métier de peintre ou de solier/moquetiste
- Echanger en langue étrangère dans l'exercice de son activité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le peintre en bâtiment exerce en tant que salarié ou chef d'entreprise, principalement en entreprise artisanale du second œuvre du bâtiment, de taille variable. Il peut également occuper un emploi en entreprise industrielle ou publique, au sein du service entretien/maintenance, des services généraux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la certification est un chef d'entreprise, un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, un salarié conducteur de travaux ou responsable de travaux, chef de chantier spécialisé dans les travaux de finitions du bâtiment. Il peut également occuper un emploi en entreprise industrielle ou publique, au sein du service entretien/maintenance, des services généraux.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de peintre en bâtiment est, selon la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 article 16.I, soumis à qualification professionnelle.

Des habilitations peuvent être nécessaires:

CACES,

Habilitation échafaudage

Habilitations électriques pour professionnels non-électriciens : BO/HO ou BOV/HOV

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 325 €
Familles professionnelles (FAP)	B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment · tension 4/5 (Élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	25 781
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Tous les travaux font l'objet d'une double correction.

Les présidents de jurys particuliers et les correcteurs des modules interprofessionnels remettent les procès-verbaux de correction, au jury général.

Le jury général désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal signé par le président du jury général.

Les résultats sont proclamés par le jury général. Le jury général est souverain

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34924

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcma.fr
<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18136/>